



Les entreprises ont l'obligation de communiquer leurs intrants et extrants, l'impact environnemental de leurs produits ainsi que leur potentiel en termes d'économie circulaire. Les données confidentielles sont adéquatement gérées

Pourquoi ce jalon?

- Ce jalon vise à diminuer les pertes sous forme de déchets, de pollution et d'émissions, présentes dans le modèle économique linéaire.
- Les entreprises sont attendues de fournir des informations détaillées sur leurs impacts et à prioriser les stratégies de circularité par secteur d'activité.
- Le contrôle des flux de matières à travers les secteurs favorise une meilleure gestion des ressources tout en alignant les pratiques avec l'intérêt public.
- L'objectif final est de stimuler et encadrer les meilleures pratiques de circularité au sein des entreprises pour une économie plus circulaire.
- Cette obligation encouragerait un changement culturel au sein des entreprises, renforçant leur capacité à s'adapter aux exigences de la circularité et à améliorer leur efficacité opérationnelle. Elle fournirait également aux parties prenantes des données fiables pour éclairer leurs décisions, tout en conciliant pratiques commerciales et objectifs environnementaux et sociétaux.

Niveau d'avancement



Qui doit être mobilisé



Gouvernements et organismes publics



Milieu des affaires et du travail

Comment pourrait-on s'y rendre ?

- Définir précisément les critères permettant d'évaluer l'impact environnemental afin d'assurer une mise en œuvre efficace. Bien que ce niveau de détail puisse paraître très spécifique, d'un point de vue opérationnel, il pourrait être plus pertinent de cibler directement certains produits ou catégories de produits.

- Mettre en place un cadre réglementaire structuré pour documenter les flux de ressources, les impacts et les potentiels de circularité.
- Assurer la protection des données confidentielles à l'aide d'outils sécurisés, de manière à garantir un équilibre entre la confidentialité des informations sensibles des entreprises et la transparence nécessaire à l'évaluation des flux de matières, des impacts environnementaux et du potentiel de circularité des produits, tout en évitant les craintes liées à une perte de compétitivité.
- Imposer une transparence progressive, en commençant par les grandes entreprises, puis en élargissant aux PME, en lien avec des lois existantes (ex. Loi sur le développement durable).
- Offrir des incitatifs et des leviers contractuels, comme des subventions ou l'accès aux contrats publics conditionné au respect des obligations de divulgation.
- Développer des plateformes numériques sécurisées assorties d'échéanciers contraignants (annuels ou semestriels) pour la déclaration des données, renforçant ainsi la transparence, la reddition de comptes et la gestion efficace des flux de ressources.
- Explorer les modalités d'harmonisation internationale, notamment pour les entreprises exportatrices non soumises aux normes québécoises, via des collaborations intergouvernementales.

Qu'est-ce qui peut faciliter ce changement ?

- Demande sociale accrue pour la transparence, portée par des initiatives citoyennes comme le Mouvement des consommateurs pour une consommation responsable.
- Soutien institutionnel. L'accès aux données permet des collaborations, comme celles de RECYC-QUÉBEC, qui aide les entreprises à valoriser des matériaux comme les plastiques.
- Convergence des normes internationales. Les normes IFRS (normes financières) et ISSB (normes de durabilité) encouragent la transparence. Par exemple, ISSB exige la divulgation des impacts environnementaux.
- Innovations technologiques (ex. blockchain, plateformes ouvertes) qui garantissent à la fois sécurité, traçabilité et accessibilité des données.

Qu'est-ce qui peut freiner sa mise en œuvre ?

- Les débats prolongés et les délais dans les instances législatives peuvent ralentir l'adoption d'une réglementation uniforme.
- Opposition d'entreprises, notamment celles qui considèrent ces exigences comme des risques pour leurs secrets industriels.
- Risques de fuites de données sensibles, freinant l'adhésion du milieu des affaires.
- Manque de ressources et de compétences au sein de certaines entreprises, notamment les PME, pour assurer un suivi rigoureux de leurs flux de matières et de ressources, ce qui limite leur capacité à se conformer aux exigences.

Qu'est-ce qu'il reste à éclaircir ?

- Quelles parties prenantes seront impliquées dans l'élaboration des obligations de divulgation ?

- Quel palier gouvernemental sera chargé de surveiller la conformité et quelles seront les pénalités en cas de non-respect ?
- Quelle approche privilégiée : une méthode incitative ("carotte") ou une combinaison incitative et coercitive ("carotte et bâton") ?
- Comment assurer la continuité réglementaire malgré les changements politiques futurs ?

Ressources

- Réseau de recherche en économie circulaire du Québec. Feuille de route pour la transition vers une économie circulaire de la société québécoise 2023. Quelques pistes de solution ÉC. 13-sep-2023.pdf
- IFRS Foundation. 2025. [Introduction to ISSB and IFRS Sustainability Disclosure Standards](#)
- Ministère de l'Environnement. 2024. [Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement \(REAFIE\)](#). Loi sur la qualité de l'environnement. Guide de référence.

À propos

Cette fiche jalon met en lumière des pistes d'action concrètes et contextualisées pour accélérer la transition. Elle n'est pas prescriptive, mais vise à alimenter la réflexion, stimuler la mobilisation et favoriser l'alignement des efforts vers la [vision 2050: un futur circulaire souhaitable pour le Québec](#). Vos contributions pour l'enrichir sont les bienvenues à : info@rrcq.ca

Version : août 2025